



Bilan de la qualité de l'eau potable - Ville de Chambly 2022

Information générale	
Nom de l'installation de distribution :	Ville de Chambly
Numéro de l'installation de distribution :	X0008560
Nombre de personnes desservies :	31 450
Date de publication du bilan :	27-02-2023
Nom:	Vincent Lévesque
Fonction:	Directeur adjoint du Service des travaux publics
Coordonnées:	vincent.levesque@ville.chambly.qc.ca 450-658-2626
Signature:	

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée en 2022

Paramètres analysés	Échantillons exigés par le RQEP ¹	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP ²
Coliformes totaux	372	372	
E. Coli	372	372	

¹Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

²Paramètres microbiologiques de l'annexe 1 du RQEP

1.1 Présence microbiologique

Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre analysé	Respect du RQEP

Note explicative du ou des non-respect(s) du RQEP :

>200 colonies atypiques sont observées
 15 UFC/100 ml coliformes totaux non conforme

Dû à un changement de vanne d'aqueduc. Rinçage unidirectionnel effectué selon les normes.

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée en 2022

Paramètres analysés	Échantillons exigés par le RQEP ³	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP ⁴
Antimoine (Sb)	1	1	
Arsenic (As)	1	1	
Baryum (Ba)	1	1	
Bore (B)	1	1	
Cadmium (Cd)	1	1	
Chrome (Cr)	1	1	
Cuivre (Cu)	20	20	
Cyanures	1	1	
Fluorures	1	1	
Nitrite + Nitrate (N)	4	4	
Mercure (Hg)	1	1	
Plomb (Pb)	20	20	
Sélénium (Se)	1	1	
Uranium (U)	1	1	

³Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

⁴Paramètres concernant les substances inorganiques de l'annexe 1 du RQEP

Note explicative sur le ou les dépassement(s) du RQEP :

--

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée en 2022

Paramètre analysé	Échantillons exigés par le RQEP ⁵	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP ⁶
Turbidité	12	12	

⁵Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

⁶Paramètres concernant la turbidité de l'annexe 1 du RQEP

Note : La turbidité de l'eau potable est analysée sur une base biquotidienne par les techniciens et techniciennes de la CTE.

3.1 Informations sur le ou les dépassement(s) du RQEP

Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Résultats

Note explicative sur le ou les dépassement(s) du RQEP :

--

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée en 2022

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

Paramètres analysés	Échantillons exigés par le RQEP ⁷	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Échantillons présentant un dépassement du RQEP ⁸
Pesticides	4 aux 3 ans	4	
Autres substances organiques	4 aux 3 ans	4	

⁷Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

⁸Paramètres concernant les substances organiques de l'annexe 1 du RQEP

Note explicative sur le ou les dépassement(s) du RQEP :

4.2 Trihalométhanes

Paramètre analysé	Échantillons exigés par le RQEP ⁹	Échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ¹⁰ (Norme 80 ug/L)
Trihalométhanes totaux	4	16	

⁹Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)

¹⁰Paramètres concernant les substances organiques de l'annexe 1 du RQEP

Note explicative sur le dépassement de la moyenne annuelle des résultats trimestriels :